

# Genève EN BREF

Survol des négociations commerciales bilatérales, plurilatérales et multilatérales

Charles Akande, rédacteur

## Le processus de ratification de l'AECG commence avec un rejet

**Dans un communiqué envoyé à la Commission du commerce international (INTA) du Parlement européen, le rapporteur de la Commission de l'emploi et des affaires sociales, Georgi Pirinski, a brièvement expliqué pourquoi la Commission a voté contre l'accord, demandant à l'INTA de plaider devant le Parlement de l'UE afin qu'il « ne consente pas à la proposition d'une décision par le Conseil sur la conclusion de l'Accord économique et commercial global (AECG) ».**

Parmi les raisons, la Commission cite le faible pourcentage de création d'emplois qu'entraînera l'accord.

« Le résultat final et fondamental de l'AECG doit être un taux de création d'emplois décent, des augmentations de salaire équilibrées et davantage d'occasions d'entrepreneuriat. Cependant, sur le plan de la création d'emplois, des données empiriques fondées sur des modèles réels indiquent, au mieux, une augmentation marginale globale de l'emploi dans l'UE d'au plus 0,018 % pour une période de mise en oeuvre de 6 à 10 ans », précise le communiqué, qui mentionne également une perte possible de 204 000 emplois dans l'UE dans certaines industries.

L'AECG pourrait aussi entraîner une hausse des inégalités et des tensions sociales principalement en raison de la perception selon laquelle « l'écart se creuse sur le plan des salaires entre les travailleurs qualifiés et non qualifiés ». L'absence d'un chapitre traitant des PME (petites ou moyennes entreprises) et des mesures visant à les soutenir est également une source d'inquiétude, a souligné la Commission.

« Il y a actuellement 20,9 millions de PME dans l'UE [...], mais seulement 619 000 d'entre elles exportent en dehors de l'UE. Dans l'environnement libéralisé que créerait l'AECG, de telles PME seraient fortement confrontées à la concurrence de grandes sociétés transnationales nord-américaines, ce qui mettrait en péril les 90 millions d'emplois (67 % de l'emploi total) qu'elles maintiennent. »

La Commission s'est également dite préoccupée par la « disparité » entre les droits et intérêts des investisseurs et ceux de la main-d'oeuvre.

« Le statut privilégié accordé aux investisseurs dans le système juridictionnel des investissements (SJI) contraste grandement avec le mécanisme de consultation prévu pour la protection des droits et intérêts de la main-d'oeuvre », poursuit le communiqué.

Relativement au SJI, la Commission met en garde contre la compatibilité de la disposition avec les lois en vigueur dans l'UE de même que le principe d'application provisoire. « Par conséquent, nous nous sentons obligés de demander à la Commission du commerce international de refuser son consentement à l'accord. »

La Commission de l'emploi et des affaires sociales ne peut que fournir son opinion sur l'AECG. En effet, le résultat de son vote (27 contre et 24 pour) ne peut que servir de recommandation pour l'INTA, qui décidera ultimement de la recommandation finale soumise au Parlement de l'UE.

Le vote du Parlement sur l'AECG devait initialement avoir lieu en décembre, mais il a été reporté au 2 février 2017 pour permettre à un certain nombre de commissions – y compris celles des affaires étrangères, de l'emploi et des affaires sociales, de l'environnement, des transports, de l'agriculture et possiblement celles du marché intérieur et des affaires économiques et monétaires – de formuler leur opinion ou recommandation sur l'accord afin de la soumettre à l'INTA.

S'il n'y a aucun contretemps, le Parlement de l'UE devrait ratifier l'AECG lors d'un vote tenu pendant une assemblée plénière prévue le 2 février 2017.

Si le vote du 2 février est positif, l'accord pourra entrer en vigueur sur une base provisoire le 1<sup>er</sup> juillet 2017, selon une source informée citant un gabarit similaire utilisé pour l'ALE UE-Corée. Le Parlement de l'UE a ratifié

l'ALE UE-Corée le 17 février 2011, permettant son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet de la même année.

## La multilatéralisation du SJI

Les 13 et 14 décembre, à Genève, une proposition conjointe UE-Canada sur le mécanisme de règlement des différends relatifs aux investissements fera l'objet d'une discussion par des experts. Le débat, qui a pour objectif d'effectuer un remue-ménages sur la manière de créer une cour multilatérale pour résoudre les différends entre les investisseurs et les États – sur la base du modèle du SJI inclus dans l'AECG et d'autres ALE conclus par l'UE, par exemple l'ALE UE-Singapour et l'ALE UE-Vietnam –, regroupera beaucoup de pays membres de l'OMC de même que huit autres organisations internationales du domaine des investissements, entre autres l'OMC, la CNUCED [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement], l'OCDE [Organisation de coopération et

de développement économiques] et la Cour permanente d'arbitrage (CPA) de La Haye.

L'objectif de cette discussion exploratoire de deux jours sur l'établissement d'un organe permanent unique chargé de statuer sur les différends en matière d'investissements est ultimement de remplacer le système de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) actuel qui est inclus dans environ 3 200 traités d'investissement bilatéraux dans le monde et qui est au centre du désaccord qui persiste sur l'AECG entre les États membres de l'UE et la Commission européenne.

L'UE et le Canada tentent de susciter assez d'intérêt pour que la proposition soit soumise lors de divers sommets internationaux l'an prochain, en commençant par le Forum économique mondial qui aura lieu à Davos en janvier. Selon des sources informées, si l'idée est soutenue par suffisamment de pays, la Commission européenne planifie demander un mandat à son Conseil afin de négocier d'ici le

**Ce numéro est le dernier de 2016, et *Genève en bref* sera de retour en janvier 2017, après la pause des fêtes. Nous vous souhaitons un joyeux temps des fêtes!**

**Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.**

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : [www.producteurslaitiers.ca](http://www.producteurslaitiers.ca), [www.poulet.ca](http://www.poulet.ca), [www.lesoeufs.ca](http://www.lesoeufs.ca), [www.leseleveursdedindonducanada.ca](http://www.leseleveursdedindonducanada.ca), [www.chep-poic.ca](http://www.chep-poic.ca)

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254



Dairy Farmers  
of Canada  
Les Producteurs laitiers  
du Canada



Chicken Farmers  
of Canada  
Les Producteurs de  
poulet du Canada

EGG FARMERS  
OF CANADA  
Dedicated to Quality



LES PRODUCTEURS  
D'ŒUFS DU CANADA  
Dédiés à la qualité



TURKEY FARMERS  
OF CANADA  
LES ÉLEVÉS DE DINDON  
DU CANADA

Canadian  
Hatching Egg  
Producers



Les Producteurs  
d'œufs d'incubatio  
du Canada